

SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Reconnue comme Établissement d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970



Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés
et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons

Paris le 21 septembre 2009

LE PRÉSIDENT

N° 117 IG/MA

Monsieur Stéphane ARTANO
Président du Conseil Territorial
de Saint-Pierre et Miquelon
2 place Mgr François Maurer
BP 4208
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Monsieur le Président,

J'ai été informé de la décision du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon d'attribuer à la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), sur votre proposition, une subvention d'investissement de 150 000 euros sur trois ans, destinée à la construction d'une nouvelle vedette de sauvetage pour notre station de Saint-Pierre.

Je tiens à vous remercier très vivement pour cette aide importante qui nous permettra de poursuivre notre programme de remise à niveau des moyens de secours en mer, et ainsi d'exécuter nos missions de sauvetage dans les meilleures conditions sur les côtes et dans les atterrages de l'archipel. Nos sauveteurs bénévoles sont extrêmement sensibles à ce geste généreux qui traduit le soutien qui leur est accordé par votre collectivité, et qui ne peut que renforcer leur ardeur et leur dévouement.

En leur nom, et sachant tout l'intérêt et l'estime que vous portez à notre association, je vous exprime ma plus sincère reconnaissance et vous prie d'agréer, monsieur le président,

l'assurance de mes sentiments de vous et cordiaux.

COURRIER ARRIVÉE

001580

07 OCT 2009

CONSEIL GENERAL

Yves Lagane

Vice-amiral d'escadre (2s) Yves LAGANE
Président de la SNSM

Copies : Pdt station de St Pierre- IG/MA - SCF - CT - Chrono - *X de la Grâce.*